

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013 B335-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B335

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché de prestations de services relatif au choix d'un gestionnaire pour le système billettique des transports de la C.P.A. (n°13M049)

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_07

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché de prestations de services relatif au choix d'un gestionnaire pour le système billettique des transports de la CPA (n°13M049)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne un marché de services relatif au choix d'un gestionnaire pour le système billettique des transports de la CPA. Ce système billettique a pour fonction de faciliter l'accès aux transports publics, de développer la tarification combiner entre réseaux et de limiter la fraude.

Ce marché vise donc à renouveler le marché n°2008M0033 qui arrive à échéance le 1^{er} septembre 2013.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Objet du marché

Le présent rapport porte sur un marché de services relatif au choix d'un gestionnaire pour le système billettique des transports de la CPA. Il s'agit des prestations que le Gestionnaire Billettique devra réaliser dans le cadre de l'exploitation du système billettique du réseau de transports de la Communauté du Pays d'Aix impliquant :

l'exploitation du système billettique, l'administration du système billettique, la formation des utilisateurs, la mise en oeuvre du réseau VPN, une assistance à la Maîtrise d'ouvrage, l'achat de consommables et de fournitures pour l'impression des supports.

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées.

Allotissement et tranches : Le marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Prix : Il s'agit d'un marché à prix mixtes révisables à la date anniversaire du marché. Le montant du marché sera la résultante de l'application :

- du prix global et forfaitaire de la partie fixe, quelles que soient les quantités nécessaires à l'exécution de cette partie de la prestation,
- et des prix du Bordereau des Prix Unitaires de la partie variable appliqués aux quantités réellement exécutées et aux fournitures livrées.

Mode d'exécution du marché :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute en partie par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils annuels suivants définis à l'acte d'engagement concernant la partie à prix unitaires:

- seuil minimum HT annuel: 60 000 € HT
- seuil maximum HT annuel: 100 000 € HT.

Durée du marché :

La durée du marché est de 1 an à compter de sa notification. Il est renouvelable trois fois pour une durée identique sans que cette durée puisse excéder 4 ans. Il pourra être reconduit tacitement.

Estimation du marché :

L'estimation du marché est de 265 000 € HT/an.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 22/05/2013 et, a été publié sur les supports de publicité suivants :

- J.O.U.E du 24/05/2013
- B.O.A.M P du 24/05/2013
- Bus et Car du 07/06/2013
- La Marseillaise du 28/05/2013
- La Plate-forme achatpublic.com du 22/05/2013

sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.60
- Valeur technique - coefficient 0.40

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 juillet 2013 a décidé d'attribuer :

- le marché n° 13M049 à la société CITIWAY pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 37.025,00 euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées et pour un montant de 165.700,00 euros HT tiré de la DPGF, applicable quelles que soient les quantités exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 juillet 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M049 de choix d'un gestionnaire du système billettique des transports de la CPA attribué à la société **CITIWAY** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **37.025,00 euros HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées et pour un montant de **165.700,00 euros HT** tiré de la DPGF, applicable quelles que soient les quantités exécutées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 815 Nature : 611.

2013_B335

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché de prestations de services relatif au choix d'un gestionnaire pour le système billettique des transports de la C.P.A. (n°13M049)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

23 JUIL. 2013

